

CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2025-2026

Règlement FFSB : ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)

Déclaration des équipes quadrettes **avant le 21/07/2025** pour disputer les concours dédiés au sein du CBD07.
(Retour à la Fédération pour 31/07/2025).

Equipe déclarée à la FFSB et engagée sur le plan A.S./E.S. B :

3 joueurs de base minimum (4 ou 5 possibles)

Possibilité de compléter avec des licenciés F3, M3, F4, M4, 1 F-18* ou 1 G-18* (jokers) de la même A.S. /E.S.B.

=> A condition de ne pas être inscrit sur la liste ministérielle de Haut niveau « Elite, Séniors, Collectifs nationaux ou Relève »

Un seul U18 peut compléter une équipe déclarée.

La composition de l'équipe peut comporter un seul M3 mais tous les joueurs déclarés reçoivent une licence M3/F3.

Attention ! 1 joueur déclaré dans une équipe ne peut pas compléter une autre équipe et ne peut plus muter.

L'équipe s'engage à ne participer qu'à un seul concours qualificatif par week-end et à toutes les journées sous peine de sanction.

La présence du capitaine n'est pas obligatoire, mais son nom doit être sur la 1^{ère} ligne de la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom.

A l'issue des 4 premières journées, le classement par points qualifiera les 3 premiers au Championnat de France.

Le 5^{ème} concours se fera par poules avec les équipes classées de 4 à 19 et le vainqueur sera qualifié au Championnat de France.

NB : Le nombre d'équipes qualifiées pour le championnat de France peut être revu en fonction du nombre de qualifiés attribué par la FFSB, (validation fin janvier du nombre de qualifiés par la commission des concours qualificatifs).

Dates proposées sur le calendrier national de la FFSB et retenues par le CBD

1^{ère} journée : 20 septembre 2025, 2^{ème} journée : 11 octobre 2025, 3^{ème} journée : 23 novembre 2025, 4^{ème} journée : 24 janvier 2026, 5^{ème} journée : 7 mars 2026

Les concours dédiés sont gérés par le CBD07 et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes : Equipe de base (même n° d'équipe)

- ✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée
- ✓ Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours.
- ✓ Obligatoirement : 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées + 2 licences compléments d'équipe « Jokers » au maximum

Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

INSCRIPTIONS

Par Internet sur le site du CBD07, elles seront ouvertes, le **01/09/2025 à 20h00 aux 03/09/2025 à 20h00 .**

Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte

Au-delà de 32 équipes, le tirage s'adaptera au nombre d'inscrits : (Groupe de 4 ou de 5)

Les coordonnées complètes et exactes du Capitaine devront être renseignées sur le formulaire Internet ainsi que les 1^{er} et 2^{ème} choix de lieu.

Pour valider cette inscription Internet, dès parution officielle de la répartition des équipes sur le site, il faudra envoyer dès que possible et avant le 12 Septembre 2025, 4 chèques de 25€ à l'ordre des sociétés organisatrices et 4 fiches points au CBD.

En aucun cas, la société organisatrice doit modifier la liste des inscrits sur son concours, les demandes de modifications doivent être adressées au CBD qui décidera.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Début de la compétition : 8H

CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2025-2026

Parties en 13 points ou 1h45

Présence souhaitée d'un arbitre désigné par le CBD et pris en charge par le CBD (Frais d'arbitrage).

Tirage fait au CBD par la commission et publié dans la semaine du 1er concours. Le tirage des 3 concours suivant sera fait après le 1^{er} concours.

Règlement applicable pour les concours par groupe de 3 ou 4 ou 5 (selon le nombre d'équipes et de sites)

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

Avant le démarrage de la compétition, s'il s'avérait qu'après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe. Si le groupe est de 3 équipes la partie est gagnée de 13 à 7 mais non primée.

Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 1h45), chaque équipe rencontre les autres équipes de son groupe :

1^{ère} partie : 8h, 2^{ème} partie : 10h15 et 3^{ème} partie : 14h

Les $\frac{1}{2}$ finales opposent les 4 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe, les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} jouent une partie de classement.

$\frac{1}{2}$ finales + parties classement : 16h15, Finale : 18h30

ATTRIBUTION POINTS DE CLASSEMENT (pour l'équipe)

Partie de Groupe (Gagnée, Office ou Forfait)	4 pts
Match nul autorisé (en groupe)	2 pts
Bonus 1er de groupe	6 pts
Bonus 2 ^{ème} de groupe	4 pts
Bonus 3 ^{ème} de groupe	2 pts
POINTS de Classement	
1/2 Finale	6 pts
Finale (Vainqueur)	8 pts
Partie de Classement	2 pts

Classement des équipes :

Les points de classement n'ont rien à voir avec les points de catégorisation pour la montée ou le maintien.

Après la 4^{ème} journée le classement d'équipe sert à désigner les 3 équipes qualifiées au Championnat de France.

Les équipes non qualifiées pour le championnat de France participeront au Fédéral dès les poules.

L'AS organisatrice devra adresser au plus vite, dès le lendemain au CBD07, les fiches d'inscription et le tableau de la compétition (graphique) pour que ces points soient comptabilisés par la secrétaire du CBD

PRIX MINIMUM :

Inscriptions : 25€ par équipe

Indemnités : 20€ par partie gagnée en groupe, 30€ partie de classement, 40€ : $\frac{1}{2}$ et finale.

ATTRIBUTION POINTS DE CATEGORISATION (pour chaque joueur)

Ces concours dédiés qualificatifs sont des concours dédiés et rapportent au joueur des points de catégorisation selon réglementation en cours

Les litiges éventuels quels qu'ils soient seront gérés par le Comité de l'Ardèche

ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES

CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2025-2026

1. Définition des Groupes

On entend par "Groupes" la réunion d'un nombre déterminé d'équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d'une même ASB se trouvent dans un même groupe.

2. Recommandation

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste. (Groupe de 5 si plus de 32 équipes)

Cependant, en fonction du nombre d'équipes et de jeux disponibles, l'utilisation de groupes de 3 peut s'avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

Par ailleurs, avant le démarrage de la compétition, s'il s'avérait qu'après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe.

3. Dénomination des rencontres

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ». Chaque phase correspond à une partie.

4. Ordre des rencontres - résultats

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d'un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

Première phase

Les équipes A et B sont opposées l'une à l'autre.

Les équipes C et D sont opposées l'une à l'autre.

Deuxième phase

Les équipes A et C sont opposées l'une à l'autre.

Les équipes B et D sont opposées l'une à l'autre.

Troisième phase

Les équipes A et D sont opposées l'une à l'autre.

Les équipes B et C sont opposées l'une à l'autre.

L'équipe classée 1ère de son groupe poursuit la compétition.

Possibilité de faire disputer une partie de classement pour les équipes classées 2ème et 3ème

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

✓ Si l'égalité concerne **2 équipes** (nombre de parties gagnées égales), celles-ci sont départagées par l'opposition directe (celui qui a gagné l'autre est déclaré vainqueur).

✓ Si l'égalité concerne **3 équipes** (nombre de parties gagnées égales), celles-ci sont départagées :

au goal-average général (différence points faits, points laissés faire)

puis au nombre de points marqués (points faits).

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le Championnat des clubs

Suivant le nombre d'équipes, la commission concours qualificatifs se réserve la possibilité de modifier le règlement, pour l'adapter au mieux et rendre, le plus possible ces concours équitables pour tous.

En cas d'égalité entre équipes à l'issue du 4ème concours et la qualification pour le championnat de France il sera tenu compte de :

- L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points sur une journée
- L'équipe qui a obtenu le 2^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- L'équipe qui a obtenu le 3^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- L'équipe qui a obtenu le 4^{ème} plus grand nombre de points sur une journée
- Si toujours égalité l'équipe dont la moyenne d'âge des joueurs déclarés est la moins élevée.